



FORMULAIRE AP109f

## SERMENT ORAL OU DÉCLARATION DE L'AMI D'UN ÉLECTEUR

*Loi de 1996 sur les élections municipales chap. 32, Annexe52 (1), disp. 4*

### SERMENT ORAL OU DÉCLARATION DE L'AMI D'UN ÉLECTEUR

Je, \_\_\_\_\_, ami de \_\_\_\_\_, électeur  
(Nom de l'ami) (Nom de l'électeur)

qui a besoin d'une aide pour émettre son vote par téléphone ou par internet et qui ayant le droit de voter dans le Canton d'Alfred-Plantagenet, jure ou déclare solennellement:

1. Que j'émettrai le vote par téléphone ou par internet selon les instructions de cet électeur; et
2. Que je ne divulguerai pas la manière dont cet électeur a voté.